

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1, rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 10 Mars 2026

Le comité syndical dument convoqué le 03 mars 2026, s'est réuni le 10 mars 2026 à 19h00, au club des aînés, 1 rue du capitaine FAY à Poix de Picardie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUZOU.

Membres en exercice : 22

Membres présents : 16

Présents : Rose-France DELAIRE, Gilles ROGER, Olivier GRAVET, Geneviève LECLERCQ, Janick KOTODZIEJ, Yannick DESPLAINS, Bernard D'HAILLECOURT, Emmanuel AUZOU, Philippe PILLON, Christian FURGEROT, Jacques LEULLIER, François MILLE-MATHIAS, Céline MASSON, Katia MARGUERY, Hugues SPITAEELS, Charles-Edouard MACKELBERG.

Absents excusés : Marie Hélène DESCOUTURES, Romuald TRABOUILLET, Mathieu PETIT

Monsieur TRABOUILLET donne pouvoir à Monsieur AUZOU

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Céline MASSON

1. Compte rendu de la réunion du 25 novembre 2025.

Le Président demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte rendu.

En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 25 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2025.

En application des dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, l'assemblée délibérante décide d'élire à l'unanimité Monsieur DESPLAINS comme Président.

Monsieur AUZOU sort de la pièce pour ne pas assister au vote.

Dès lors, M. Yannick DESPLAINS propose à l'assemblée d'approuver le compte administratif 2025.

Section exploitation Dépenses : 1 079 731.40 € Recettes : 1 171 592.93 €

Section investissements Dépenses : 273 252.24 € Recettes : 463 430.70 €

Solde d'exécution section exploitation : 91 861.53 €

Solde d'exécution section investissement : 190 178.46 €

Pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le compte administratif de l'année 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2025 établi par le comptable public.

Monsieur Le Président présente les chiffres transmis par le comptable du Trésor Public concernant l'exercice 2025 et confirme que les valeurs sont semblables aux résultats du compte administratif présenté sur le point précédent.

Après délibération, le compte de gestion 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17, contre : 0, abstention : 0

4. Affectation du Résultat.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2025

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 531 667.66 €

Résultat de fonctionnement reporté : 1 021 705.19 €

Le Président demande à l'assemblée de voter l'affectation du résultat 2025

Après délibération du comité syndical, l'affectation du résultat de l'année 2025 est approuvée à l'unanimité.

5. Budget primitif 2026.

Le Président présente le budget primitif de l'année 2026.

Section exploitation Dépenses : 1 123 234.72 € Recettes : 823 053.00 €

Section investissement Dépenses : 492 729.00 € Recettes : 1 128 974.79 €

Excédent reporté section exploitation : 91 861.53 €

Excédent reporté section investissement : 190 178.46 €

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2026.

Pour : 17, contre : 0, abstention : 0

Après délibération du comité syndical, le budget primitif de l'année 2026 est approuvé à l'unanimité.

6. Autorisation de souscription à un emprunt / Travaux de renouvellement des conduites fuyardes du centre bourg de Poix de Picardie

Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt afin d'assurer le financement du projet.

Le coût total du projet est 296 890.00 €

Le montant des subventions est comme suit :

Subvention Agence de l'eau : 34 819.00 €

DETR 2025 : 59 378.00 €

Le reste à financer doit être assuré par un emprunt.

Après la présentation des offres proposées par le Crédit Agricole et la Banque des Territoires.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à souscrire un emprunt de 150 000,00 € auprès de la Banque des territoires. L'emprunt présenté par la Banque des territoires est à taux fixe de 3.79 % sur une durée de 20 ans.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Adhésion au contrat de la société RELYENS par le biais du Centre de Gestion concernant l'assurance des risques statutaires des agents pour la période 2026-2030

Monsieur Le Président explique la nécessité pour le syndicat de souscrire à un contrat d'assurance garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Il s'agit d'un contrat collectif d'assurance statutaire proposé par la société RELYENS et retenu par le Centre de Gestion de la Somme pour la période 2026-2030.

Les garanties du contrat couvrent 100% du salaire brut indiciaire, 60% du régime indemnitaire et 60% des charges patronales.

Après délibération, tous les membres de l'assemblée approuvent la proposition.

Informations diverses.

Le Président informe qu'il s'agit de la dernière réunion organisée avec les délégués actuels, le mandat prenant fin après les élections municipales. Il souhaite remercier l'ensemble des membres et souligne leur assiduité et leur engagement à chaque réunion du comité. Le Président remercie également les Vice-Présidents pour leur investissement ainsi que les agents.

Monsieur Le Président annonce la mise en place d'une convention avec l'entreprise *Réseaux Services* afin de renforcer la surveillance des ouvrages et accompagner le syndicat dans la gestion des astreintes lors de l'absence d'un agent. Le Président indique que les travaux du centre bourg et de la rue de l'église à Poix de Picardie sont achevés. Monsieur Le Président détaille l'historique des opérations réalisées depuis 2020 (le renouvellement des conduites fuyardes, l'achat de matériel de recherche de fuite, l'installation de compteurs de sectorisation, la mise en place d'un surpresseur au château d'eau de Lignières-Châtelain, le développement du site Internet). Le Président rappelle que le syndicat a accompagné les communes membres dans la réalisation de travaux de remplacement de canalisations ou encore de branchements neufs. Monsieur Le Président indique que le syndicat a connu 2 départs en retraite et 2 recrutements d'agents pendant ce mandat. Monsieur Le Président rappelle que le transfert de compétence à la Communauté de Communes n'a pas eu lieu et signale que l'étude patrimoniale portée par la CC2SO se poursuit. Monsieur Le Président souhaite que la nouvelle mandature continue le remplacement des conduites fuyardes et le changement des compteurs. Le Président explique qu'il faudra mettre en place un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) comme le prévoit la législation.

Clôture de la séance à 20 heures 10.

La Secrétaire
Céline MASSON